

## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du mardi 28 juin 2022

Ouverture de la séance : 20h45

**Présents** : Catherine BORGNE – Jocelyne BASSE - Vivien BAREYT- Thierry COSSARD - Philippe DANIEL - Frédéric FALLOT – Frédéric HENRY- Chantal GARSTKA -Boris LECORDIER - Cyril MOREL - Isabelle OCCELLI

Absents excusés : Jean-Pierre BOGERS – Richard FLAHAUT – Katia GILBERT - Gilles RIFFIER

Secrétaire de séance : Jocelyne BASSE

### Ordre du jour

1. Approbation du Compte-Rendu du 14/03/2022 à l'unanimité.
2. Modification des tarifs La dernière actualisation des tarifs périscolaires date de 2014. Depuis cette date, la commune a subi sans les répercuter les actualisations successives des prix pratiqués par le prestataire ainsi que les augmentations de salaires du personnel.

Après discussion les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité pour application à la rentrée scolaire 2022-2023 , soit par enfant:

Garderie du matin (7h15-8h15) : 2,00€  
Cantine : 4,50€  
Garderie du soir (16h00-18h45) : 5,00€ (Goûter compris)

Nouveaux tarifs adoptés à l'unanimité.

Il est précisé que le règlement précisera à nouveau les conditions d'inscription des enfants de façon à éviter les abus (annulations sans préavis, inscriptions non prévues ou absences ne permettant pas de gérer le planning du personnel nécessaire, notamment pour les temps de garderie)

3. Publicité des actes administratifs (Arrêtés, Délibérations, Comptes-rendus,...)

Le 1er juillet 2022 entre en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales

A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés peuvent choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix.

A l'unanimité, il est décidé de conserver temporairement à leur publication électronique (sur site internet) la publication matérielle par voie d'affichage.

4. Exercice du droit de préemption de la commune sur un terrain suspecté de mitage (m<sup>2</sup>) sur proposition de la SAFER et régularisation du préfinancement effectué par la SAFER pour un montant de € ; frais d'acte en sus, à régler par la commune.

Approbation à l'unanimité.

5. Salle des Fêtes : Le système de chauffage devant être changé et l'équipement étant fort mal isolé, il est proposé aux conseillers un début de réflexion sur l'utilisation et l'évolution de cet espace.
  
6. Un point supplémentaire ajouté d'un commun accord à l'ordre du jour est abordé en fin de séance. Il concerne la demande en cours d'instruction pour l'ouverture sur la commune d'un ERP à destination d'établissement scolaire. Madame Le Maire porte à la connaissance des membres du conseil les différentes étapes sur lesquelles elle a été sollicitée en expliquant que l'inspection académique, la Préfecture doivent également donner leur avis sur le projet par un avis de non-opposition et qu'il appartient à la commune de se positionner sur la partie urbanistique et ERP. L'assemblée fait part de son inquiétude quant aux répercussions éventuelles de cette ouverture sur l'école communale qui ne peut se permettre de perdre des effectifs. Un tract annonçant un week-end de présentation et d'animation sur le site du projet a été diffusé sur l'ensemble de la commune. L'ouverture d'un accès sur la rue de Bossang est également mis en question ; certaines données (entrées/sorties des élèves, stationnement, circulation) n'étant pas précisées. Madame le Maire fait également part de son retour sur l'absence de données précises sur certains axes ; horaires, restauration, pérennité de la structure, conditions sanitaires,.... A l'unanimité, l'assemblée donne un avis défavorable sur le projet.

Informations diverses :

Confirmation de la tenue du pique-nique du 14 juillet, point sur le projet de vidéo-protection, dossier de subvention pour la toiture du lavoir et la fontaine rue du Comte Desgranges.

Fin de la séance à 22h30